



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 16 février 2025

L'an deux mille vingt-six, le 16 février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 27 janvier 2026

Date d'affichage : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Procurations : 6

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL Maire, M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Gaël LÉBOUCHER, Mme Marianne TURPIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, adjoints au Maire,
Mme Martine BUTEUX, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Monique SIMONNET, M. Adrien LECERF, Mme Christelle BEAUDOUIN, Mme Delphine VAUGEOIS et Mme Stéphanie SALERNO.

Absents avec procuration de vote

M. Franck CENDRIER à M. Emmanuel BERTHELOT, M. Didier GODEFROY à Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN à M. Nicolas ESNAULT, M. Raphaël RIOLON à Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Gilbert LABOUROT à M. Gilbert GEMY et M. Mathias DUBOURGUAIS à Mme Stéphanie PACCAUD.

Absent sans procuration de vote

M. Emmanuel BERTHELOT

Secrétaire de séance

Stéphanie SALERNO

Délibération n°2026-007 Désignation du secrétaire de la séance du conseil municipal du 16 février 2026

Rapporteur Marie-Françoise ISABEL

Marie-Françoise ISABEL propose de désigner Stéphanie SALERNO comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 16 février 2026.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	20	Procurations	6	Votants	26
Abstentions	0	Contre	0	Pour	26

- **APPROUVE** la désignation de Stéphanie PACCAUD comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 16 février 2026,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire